

PLANS DE DÉPLACEMENTS ENTREPRISES

Quand économie rime avec **écologie**

Inciter ses salariés à renoncer à la voiture pour aller travailler en centre-ville dans le cadre des Plans de Déplacements Entreprises, c'est innover pour une meilleure qualité de l'air mais aussi pour une attractivité commerciale renforcée.



La mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprises est soutenu financièrement par l'Ademe.

Aujourd'hui, il est impossible d'ignorer l'impact favorable d'une démarche de développement durable sur l'attractivité commerciale des centres-villes. L'incitation à l'utilisation des modes de déplacement doux ne signifie pas pour autant l'éradication des véhicules. Il s'agit plutôt d'un rééquilibrage permettant à la clientèle d'accéder aux places de parking monopolisées par les salariés ; et de faire économiser à ces derniers le coût de plus en plus exorbitant du déplacement domicile-lieu de travail en voiture. Le grand gagnant dans l'histoire ? La planète, c'est-à-dire tout le monde.

C'est dans cet état d'esprit que les Plans de Déplacements Entreprises (PDE), soutenus financièrement par l'Ademe dans le cadre du contrat de plan avec l'Etat et du Plan Climat, fleurissent en France depuis quelques années. A Lyon, le Sytral a aidé à la mise en place de PDE dans une centaine de structures de l'agglomération (entreprises, administrations et associations). A chaque fois, c'est du cas par cas.

Fin novembre 2007, l'ADC 7 (Association pour le développement des commerçants du 7^e) est ainsi devenue la première association de commerçants en

France à mettre en place un PDE avec l'appui de la CCI de Lyon. Et une opération similaire est en cours d'études pour la Presqu'île, impliquant partenaires publics et commerçants. Pour le coup, l'impact sur l'environnement est nettement significatif : rien que dans le 7^e arrondissement, 1 774 salariés motorisés se disent aujourd'hui prêts à changer de mode de déplacement. Ce qui se traduira par 9 millions de kilomètres en voiture économisés par an, soit 915 000 tonnes de CO₂ rejetés en moins dans l'atmosphère et un budget transport pour chaque employé divisé par 5, voire 6 !

Les alternatives proposées à la voiture sont : soit connues (l'abonnement mensuel TCL réduit de 25 à 50 %, Vélo'v, chèque taxi...), soit à développer, comme l'auto-partage, le co-voiturage mais aussi la réalisation de locaux à vélo dans certaines entreprises avec installation de douches pour les cyclistes. Dans tous les cas, il s'agit d'une démarche volontaire qui contribue au développement économique et à la qualité de vie du territoire.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn)

sur www.lyon.cci.fr